

Les préconisations des CESER traduites en actions : quelques exemples concrets

Des voix s'élèvent par intermittence pour demander à quoi servent les CESER. Voici, dans les régions, quelques exemples choisis de préconisations dans les domaines les plus variés (économie, formation, santé, environnement, ...) qui se sont traduites ensuite dans les faits et ont eu un impact direct sur le quotidien des Français.

1 Bretagne

Dans le rapport "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne" (2013), le CESER dévoile la multiplicité des causes du mal-logement et propose d'élargir la réflexion à l'habitat, c'est-à-dire à l'ensemble des liens que le logement entretient avec son environnement. Il identifie cinq enjeux pour mieux sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, et ouvre des pistes pour progresser dans cette voie. Le Conseil régional, dans sa politique régionale pour un habitat durable (2013), les reprend à son compte.

2 Grand-Est

En octobre 2015, le CESER prend connaissance des grilles horaires de la ligne à grande vitesse LGV Est qui seront effectives à partir d'avril 2016. Il souhaite que la Région demande à la SNCF une adaptation des horaires des dessertes TGV afin de faciliter les liaisons au sein de la future région Grand-Est. D'autant que les territoires traversés ont fortement contribué au financement de la dite ligne. Le Conseil régional fait une demande en ce sens début 2016 auprès de la SNCF, qui en tient compte, et annonce un départ de Champagne-Ardenne TGV à 8h29, avec une arrivée à Strasbourg à 9h49.

3 Normandie

A l'occasion d'une réflexion sur les professions médicales en Basse-Normandie sur la base d'un double rapport (2009 et 2011), le CESER contribue à soutenir et à diffuser le bien-fondé de la création de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) dans les zones les plus affectées par la diminution des services médicaux proposés à la population. Les PSLA, désormais au nombre d'une quinzaine en ex-Basse-Normandie, continuent de se développer et contribuent à la lutte permanente contre la désertification médicale tant en milieu rural qu'en zone urbaine.

4 Hauts-de-France

Le CESER suggère lors de la mise en place du Contrat d'appui au développement (CAD) adopté par la région Picardie en décembre 2010 - sa mise en œuvre a été effective en 2012, après une année d'expérimentation en 2011 -, que celui-ci n'exclue pas les sociétés en cours de restructuration qui maintiendraient leurs effectifs afin d'assurer leur pérennité et leur croissance future. Le Conseil régional reprend cette proposition : le CAD inclut dans ses critères le maintien de l'emploi et non plus seulement la création d'emplois réalisés. En 2013, le CAD est allégé sur proposition du CESER, afin de permettre aux entreprises de s'insérer plus facilement dans le dispositif.

La culture scientifique, technique et industrielle était jusqu'à présent rattachée à la vice-présidence Recherche et Enseignement supérieur du Conseil régional. Or, parallèlement, la vice-présidence Culture gèrait des crédits importants dans ce domaine, à travers le financement de structures comme le Centre Historique Minier de Lewarde ou Nausicaa. Dans son avis "Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle dans le Nord-Pas de Calais" (2015), le CESER exprime avec force que la CSTI fait partie intégrante de la culture du XXI^e siècle et propose que la compétence de la CSTI soit confiée à titre principal à la vice-présidence culture du Conseil Régional. Ce dernier reprend et applique cette préconisation.



6 Occitanie

Plan régional pour l'apprentissage : le Conseil régional s'appuie sur le CESER pour organiser le dialogue territorial avec les acteurs économiques et sociaux dans tous les bassins d'emplois en vue de réussir la formation de 90.000 demandeurs d'emploi par l'alternance.

Le CESER alerte le Conseil régional sur la nécessité d'un plan d'urgence pour le bâtiment et les travaux publics. Le Conseil régional met en place un plan Marshall pour le BTP doté de 800 millions d'euros en 2016.

5 Nouvelle Aquitaine

Le CESER se montre précurseur pour la prise en compte du potentiel des énergies marines dans la politique régionale de développement des énergies renouvelables. L'Assemblée souhaite ouvrir une réflexion sur les conditions d'un développement des énergies marines en Poitou-Charentes. Un rapport en ce sens est présenté aux élus régionaux dans le cadre d'un débat sur l'énergie. Le CESER développe l'argumentaire et met en évidence les potentialités en termes de développement énergétique mais aussi économique et d'emploi. Cette filière, peu développée dans les orientations premières du Schéma Régional Climat Air Energie, a par la suite fait l'objet du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Saisi en amont et au fur et à mesure des orientations proposées par le Conseil régional, le CESER est associé aux travaux du schéma régional des formations sanitaires et sociales pendant plus de 2 ans.

L'instance met l'accent sur un certain nombre d'enjeux et d'orientations, parmi lesquels :

- l'importance d'une approche globale entre le secteur sanitaire et le secteur social ;
- la sécurisation financière des parcours de formation ;
- l'organisation de l'intégration de ces formations dans les formations universitaires ;

Les prolongements en lien avec les préconisations du CESER sont les suivants :

- Examen des conventions signées entre le Conseil régional et les établissements ;
- Mise en œuvre d'une rationalisation de la préparation des concours d'entrée aux différentes formations ;
- Développement de l'apprentissage dans ce secteur : création d'un CFA sanitaire et social.